

année, à sa disposition, et nous lui souhaitons un bon succès dans l'exercice de ses fonctions.

● (5.10 p.m.)

[Traduction]

**M. Johnston:** Monsieur le président, je voudrais soulever quelques points au cours du débat de cet après-midi. Je suis d'accord avec les remarques du préopinant, le député de Roberval, à propos des difficultés dues à la période de trois ans prévue par le programme de recyclage. Je songe aux adultes qui reviennent sur les bancs de la classe pour améliorer leur bagage scolaire, obtenir un diplôme et découvrir qu'ils ne peuvent obtenir une aide extrêmement utile pour leur recyclage car ils n'appartiennent plus à la main-d'œuvre depuis trois ans. Cette situation peut créer de graves difficultés. Le préopinant a donné sur ce problème plus de détails que je ne le ferai.

En ce qui concerne les divers aspects de l'immigration, tous les députés appuient, je pense, les nouveaux règlements qui permettent un plus grand choix d'immigrants et une plus facile entrée au pays, quoique, dans le secteur des immigrants pourvus de répondants, des faits intéressants se produisent. Qu'il me soit permis de citer un passage du bulletin de nouvelles n° 3, ayant trait à une nouvelle politique pour le choix des immigrants:

Nous croyons que le parent d'un Canadien ou d'un immigrant reçu, venant au Canada à titre de travailleur, devrait avoir préséance sur d'autres travailleurs et être admissible avec moins d'exigence que les immigrants sans répondants...

La première priorité, en l'occurrence, serait accordée aux fils et aux filles, aux parents et aux grands-parents qui n'ont pas le statut de dépendants, aux frères et aux sœurs, aux neveux et aux nièces de moins de 21 ans, s'ils ont comme répondant un citoyen...

Nous proposons aussi d'étendre le privilège du parrainage en faveur des neveux et nièces de plus de 21 ans, aux oncles et aux tantes et aux petits-enfants. Ces parents ne seraient pas admis aussi librement que les parents du premier groupe, mais auraient besoin de qualités moindres que les immigrants sans répondants.

Il existe une nette gradation dans le règlement. Ce que je veux signaler au ministre a trait à l'intimité des relations familiales. On a oublié un cas dans le règlement, celui du Canadien dont aucun parent ne vit au Canada mais dont l'un des parents vit à l'étranger. Je veux parler d'un Canadien qui a les moyens d'établir au pays un tel parent. A mon sens, tout Canadien devrait avoir le droit de parrainer quelqu'un à un moment donné. Bien que nous permettions à certains Canadiens de parrainer un grand nombre

d'immigrants, un Canadien qui est peut-être né au pays, qui a pu fournir un apport précieux au Canada et amasser une fortune personnelle peut se trouver dans l'impossibilité de parrainer certains de ses parents qui demeurent à l'étranger, parce que ces derniers ne figurent pas sur la liste que donne le règlement. On lui refuse donc de faire admettre un de ses parents, parce que ce dernier n'est pas un proche parent. Mais comme le Canadien en question n'a pas d'autres parents, ses relations avec cette personne qui demeure à l'étranger peuvent être aussi intimes que celles qu'il aurait pu avoir avec un frère, une sœur, son père ou tout autre parent auquel le règlement réserve un meilleur sort.

Je m'inquiète de la campagne menée par le ministre pour attirer des immigrants francophones au Canada. J'estime que nous devrions éviter de jouer aux chiffres pour ne pas envenimer ce sujet de division dans notre pays. Les efforts du ministre sont louables et ils sont rares les Canadiens qui n'accueilleraient pas des immigrants français, suisses ou belges. Mais je doute fort qu'on doive mettre l'accent sur l'immigration francophone par rapport à l'immigration anglophone. Le ministre s'engage sur une pente dangereuse à cet égard.

Les gouvernements de Suisse et de Belgique se préoccupent de l'usage croissant de la langue anglaise chez eux. Les problèmes linguistiques qui ont surgi dans ces deux pays tendent à faire de l'anglais une langue seconde. Nous pourrions attirer de ces pays bon nombre d'immigrants sans que ces derniers arrivent à assurer l'équilibre, ou le déséquilibre, que le ministre avait à l'esprit au sujet des immigrants francophones lorsqu'il nous a communiqué des chiffres cet après-midi.

Dans le domaine de l'immigration, nous pouvons apprendre quelque chose de la Suisse dont la situation économique paraît bonne, bien qu'un sixième de sa main-d'œuvre vienne d'ailleurs. J'espère que les immigrants francophones qui ne sont pas admissibles dans notre pays ne se serviront pas de la Suisse pour venir au Canada.

Un fédéraliste aussi convaincu que le ministre ne tient certes pas à voir deux ministères de l'immigration. J'espère que nous n'aurons pas deux ministères et que nous ne jouerons pas au jeu de nombres dont j'ai parlé. Je demande maintenant quel est l'objectif de l'année prochaine. Ferons-nous mieux dans ce domaine que l'année dernière? Personnellement, je préfère qu'on ne compte pas séparément les immigrants anglophones et francophones. Cet aspect ne devrait pas faire l'objet